CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session  
île de Jeju, République de Corée  
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01264  
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Irlande |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| L’uilleann piping |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Uilleann Piping |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Irish Piping, Union Piping |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Communauté de joueurs de l’uilleann pipe, représentée par la Na Píobairí Uilleann (NPU - Société irlandaise de joueurs de cornemuse) basée à Dublin, comptant des membres partout dans le monde. La NPU a été identifiée comme l’organisation la plus représentative pour l’uilleann pipe, avec des membres disséminés partout dans le monde. Elle inclut tous ceux qui souhaitent jouer de l’uilleann pipe, indépendamment de l’âge, de la religion, de l’origine ethnique, du genre ou de toute autre caractéristique.  La Na Píobairí Uilleann a été accréditée par l’UNESCO comme une ONG reconnue en 2014 (Réf ONG 90283)  La NPU coordonne l’appui des groupes et joueurs d’uilleann pipe, y compris les membres de la NPU, de l’Armagh Pipers Club (Irlande du Nord), des London Pipers (Royaume-Uni), etc. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| L’uilleann pipe se joue partout en Irlande. On distingue deux centres importants : Dublin, avec la Na Píobairí Uilleann, et Armagh, avec l’Armagh Pipers Club.  L’uilleann piping est également pratiquée ailleurs dans le monde : Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis d’Amérique, Canada, la plupart des pays européens, Japon, Malaisie, Cuba, Argentine, Mexique et Brésil. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | O’Connor | | Prénom : | Thérèse | | Institution/fonction : | Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht  Assistant Principal Officer | | Adresse : | 23 Kildare St, Dublin 2 D02TD30 | | Numéro de téléphone : | 0035316313894 | | Adresse électronique : | therese.oconnor@ahg.gov.ie | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| --- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.*  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’uilleann piping se pratique sur un type particulier de cornemuse (uilleann pipe, cornemuse irlandaise ou « union pipe ») pour interpréter des airs irlandais.  L’uilleann pipe est un type de cornemuse très sophistiquée. Apparue au début du XVIIIe siècle, elle a évolué tout au long du XIXe siècle en Irlande et au sein des communautés irlandaises à l’étranger pour aboutir à l’instrument moderne. C’est un instrument complexe avec des aspects uniques.  Voilà deux siècles que cet instrument est identifié et presque exclusivement utilisé pour jouer de la musique traditionnelle irlandaise. En Irlande, l’uilleann piping est perçue comme une pratique musicale nationale et apprécié comme un art typiquement irlandais, tant au niveau de l’interprétation que de la fabrication très élaborée des instruments.  L’uilleann piping est fortement ancrée dans la tradition, l’interprétation et le répertoire remontent à plusieurs générations. La communauté inclut des membres de tous les âges.  L’uilleann piping relie les musiciens à une pratique ancestrale, qui leur fournit un socle à partir duquel ils peuvent développer leur propre approche de la musique. La pratique moderne n’est pas normative. Elle implique toutefois une certaine continuité avec l’idée que les connaissances, approches et techniques des musiciens du passé devraient élargir les capacités et les horizons des musiciens actuels. C’est la base de l’innovation et de la créativité. De jeunes musiciens ont ainsi émergé au cours des quarante dernières années avec un niveau de virtuosité exceptionnel. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| On compte environ 6 000 détenteurs et praticiens de l’élément, répartis sur toute la planète, mais particulièrement concentrés en Irlande et dans les communautés irlandaises de la diaspora. Cette musique étant de plus en plus appréciée à l’échelle mondiale, des individus d’autres origines sont de plus en plus attirés par cette pratique et deviennent musiciens eux-mêmes. C’est leur amour de la musique irlandaise et, en particulier, de l’uilleann piping qui les relie au sein d’une communauté.  Les musiciens sont appréciés pour leur talent ou leur valeur en tant que détenteurs de la tradition. Ces jugements de valeur sont communautaires et non mercantiles. L’uilleann piping n’a pas été banalisée par le commerce. La communauté s’accorde généralement sur la valeur de l’apport des musiciens à la tradition.  En dehors de ces considérations, la communauté ne distingue pas les rôles de chacun selon le genre ou d’autres caractéristiques. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les connaissances et savoir-faire liés à l’uilleann piping sont transmis de plusieurs manières différentes, suivant des méthodologies anciennes et modernes. Le mode de transmission le plus apprécié est l’enseignement maître-élève, en petits groupes de trois à six élèves. L’enseignement est individuel, à tour de rôle, mais les observations données aux autres élèves se sont avérées très utiles pour l’apprentissage de tous. Les cours sont généralement assurés gratuitement ou pour un coût modique par des passionnés, et ceux qui reçoivent cet apprentissage en font souvent profiter d’autres élèves lorsqu’ils ont atteint un niveau suffisant pour enseigner. La plupart des groupes organisés fonctionnent de cette manière. Des musiciens enseignent également l’uilleann piping à titre professionnel.  D’autres supports modernes sont utilisés pour la transmission de l’uilleann piping, comme les tutoriels vidéo et DVD ou Internet, sur des sites officiels comme www.pipers.ie et des sites grand public comme Skype et YouTube. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’uilleann piping a généralement un rôle social, fondé sur un amour partagé de la musique et de l’instrument. Pour beaucoup, voire la plupart des musiciens, le plaisir partagé de la musique crée un lien social important.  L’élément fait également partie de certains événements de la vie, comme les mariages et les funérailles, où l’uilleann piping est perçue et appréciée comme un lien avec le passé.  Associé à l’Irlande et à la musique irlandaise, l’uilleann piping relie les praticiens à l’Irlande ou à la musique irlandaise. Pour les Irlandais, c’est un lien très fort et très important, qui leur confère un sentiment d’amour-propre et de fierté pour une forme nationale d’expression culturelle. Les amateurs de musique irlandaise et de cornemuse étrangers ressentent des émotions très proches voire identiques, qui vont au-delà du simple plaisir esthétique, sans esprit nationaliste. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Aucun aspect de l’élément n’est incompatible avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme ou avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.  Des groupes, comme la NPU, ont pris des mesures proactives pour diffuser l’uilleann pipe à des secteurs de la population qui ont pu rencontrer des barrières, réelles ou perçues, à sa pratique. Par exemple, la NPU a prévu des cours pour les enfants de la communauté nomade irlandaise (associée depuis longtemps à l’uilleann piping), en association avec l’organisme Pavee Point. La NPU a également préparé et publié le DVD « Traveller Piper », sur la musique des frères nomades Johnny et Felix Doran. La NPU participe également à un programme d’enseignement de l’uilleann pipe à des enfants malvoyants, en association avec ChildVision.  Pour surmonter les barrières économiques, la NPU gère un programme de prêt d’instruments.  Le seul point négatif pour le développement durable était l’utilisation, par le passé, de matériaux tels que les bois exotiques et l’ivoire d’éléphant dans la fabrication des instruments. Reconnaissant leur responsabilité dans ce domaine, les artisans ont opté pour d’autres matériaux durables. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États**doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription de l’uilleann piping sera très médiatisée en Irlande et sensibilisera, pour la première fois, de nombreux habitants au concept de patrimoine culturel immatériel (PCI). La pratique de l’élément est très répandue mais particulièrement reconnue au niveau national avec des organisations bien établies. La visibilité de cet élément de PCI serait renforcée aux niveaux local, national et international.  Avec l’appui de l’Arts Council et du service diplomatique irlandais, le Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht (ministère des arts, du patrimoine et du gaeltacht) a un message prestigieux à délivrer sur la culture irlandaise aux niveaux national et international. Un appel a été lancé aux praticiens de l’uilleann pipe à l’échelle mondiale. L’inscription de leur pratique sur la Liste représentative en ferait des défenseurs éclairés et enthousiastes du PCI dans leur pays. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription de l’uilleanpiping permettrait de sensibiliser la population à la valeur d’une forme artistique locale. La reconnaissance liée à l’inscription de l’élément sur la liste représentative de l’UNESCO permettra de discuter de cette forme artistique et du concept de PCI. Dans les deux cas et à différents niveaux, cette discussion impliquera des participants nouvellement sensibilisés au PCI et à la Liste représentative.  Tout en favorisant la sensibilisation au PCI et à la Liste représentative, l’inscription de l’uilleann piping permettra de dialoguer sur le PCI et sur l’importance des différents exemples de PCI. Elle permettra donc de favoriser la coopération entre les communautés pour discuter d’autres propositions d’inscription.  Si l’uilleann piping est inscrite, la communauté portant la candidature pourra sensibiliser d’autres groupes et individus au PCI. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Art populaire ayant échappé à la banalisation, l’uilleann piping existe et prospère en dehors du commerce de masse et n’est donc pas accessible pour un pourcentage important de la population. L’inscription permettra de renforcer sa visibilité et d’élargir la perception du choix culturel.  De nombreux habitants seront surpris et impressionnés de découvrir qu’une activité musicale s’est développée dans leur pays pour atteindre un haut niveau de sophistication. L’inscription fera découvrir l’uilleann piping à des millions de personnes partout dans le monde, en leur permettant d’apprécier un style de musique unique. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le premier groupe de défense de l’uilleann piping est la Na Píobairí Uilleann (NPU), créée par des musiciens, en 1968, pour enrayer le déclin de cet instrument. À cette époque-là, seule une centaine de musiciens étaient répertoriés, y compris au sein des communautés irlandaises de l’étranger, et cet instrument n’était connu que des amateurs.  En cinquante ans, la NPU a énormément développé la pratique et l’appréciation de l’instrument et de la musique, avec plus de 6 000 musiciens partout dans le monde. À travers ses programmes de recherche, de publications, de cours et de formation, la NPU collecte et diffuse des informations sur l’histoire, les savoir-faire et la pratique de l’uilleann pipe, ce qui a permis de développer cet art avec un nombre record de musiciens et de virtuoses.  D’autres groupes ont pris part à cet effort, comme l’Armagh Pipers Club, qui a largement contribué à la renaissance de l’uilleann piping ces dernières années en Irlande du nord et développé ses activités au niveau international.  Depuis sa création en 1973, la Scoil Samhraidh Willie Clancy (école d’été Willie Clancy) a placé l’uilleann piping au cœur de ses activités.  La Sean Reid Society a commandité des études sur l’histoire et la technique de l’uilleann piping, qu’elle a largement diffusées.  De nombreux autres groupes et individus ont étudié et partagé leurs découvertes sur l’uilleann piping, notamment dans le magazine de la NPU, l’An Píobaire. |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les* ***communautés, groupes ou individus*** *concernés.*  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| L’État irlandais a contribué à la sauvegarde de l’uilleann piping par l’intermédiaire de l’An Comhairle Éalaoin/Irish Arts Council, qui soutient la NPU au moyen de son programme annuel de financement des Regularly Funded Organizations (RFO, organisations régulièrement financées), depuis 1984.  Le conseil municipal de Dublin soutient l’uilleann piping en ayant mis gracieusement à la disposition de la NPU une maison du dix-huitième siècle du centre de Dublin pour 99 ans. Le conseil a également financé des réparations et rénovations, des cours d’enseignement et des représentations. En 2006, le gouvernement irlandais a financé la restauration complète de la maison, pour offrir à la NPU et à l’uilleann piping un siège prestigieux, des archives et une meilleure visibilité.  D’autres groupes et organismes sont également soutenus, contribuant à sauvegarder l’uilleann piping, comme la Scoil Samhraidh Willie Clancy, l’Irish Traditional Music Archive et Comhaltas Ceoltóirí Éireann. Des groupes et festivals plus modestes sont également soutenus.  Aucune contrainte extérieure ne limite le soutien de l’État irlandais à l’uilleann piping. Les contraintes internes futures peuvent être liées à la réduction du budget pour les arts en général et l’uilleann piping en particulier. Malgré les difficultés économiques de 2008-2015, la NPU et d’autres organismes ont continué à percevoir des aides qui leur ont permis de continuer à sauvegarder l’uilleann piping. Les financements ont augmenté depuis 2015. |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les)* ***État(s) partie(s)*** *eu égard à l’élément.*  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| La visibilité et l’attention publique consécutives à l’inscription renforceront la viabilité de l’uilleann piping. Cette exposition renforcera l’appréciation et la pratique de l’uilleann pipe, car, par le passé, son manque de visibilité relatif était lié à l’hégémonie de la musique de masse plutôt qu’à une défaillance de l’instrument ou de cette musique.  Les mesures suivantes seront prises pour assurer la viabilité de l’uilleann piping :  • Extension des programmes de prêt d’instruments permettant à des débutants de les essayer pour voir si cet instrument leur plaît. Au bout d’un an, l’instrument est prêté à un nouvel étudiant. La plupart des bénéficiaires de ce service ont continué à jouer de la cornemuse et ont acheté leur propre instrument. En facilitant l’accès à des instruments pour débutants, ce programme a stimulé la demande, incitant des artisans à se spécialiser dans la fabrication de cornemuses. C’était une conséquence prévue et souhaitée. En place depuis plus de 30 ans, le programme de la NPU compte 135 cornemuses. Les demandes d’instruments ne font pas l’objet de restrictions géographiques. Plusieurs instruments ont ainsi été prêtés à l’étranger. Ces programmes sont soutenus par l’État par l’intermédiaire du Music Capital Scheme.  • Extension des programmes d’enseignement de la NPU aux régions dans lesquelles la pratique a décliné ou dans lesquelles (à l’international) elle n’a jamais existé. En Irlande, les professeurs de la NPU proposent désormais des cours toutes les semaines dans de nombreux centres régionaux. Ce programme doit encore se développer. Les cours sont soutenus par les collectivités locales qui proposent des lieux et des ressources et par l’État par l’intermédiaire des financements de l’Irish Arts Council. En dehors de l’Irlande, la NPU a soutenu de nouveaux groupes d’amateurs d’uilleann piping. Des enseignants de la NPU se sont récemment rendus aux États-Unis, au Canada, en Australie, à Cuba, en Israël, en Argentine, au Mexique et en Italie pour proposer des cours et partager leurs connaissances sur l’histoire et le répertoire de l’uilleann piping. Ces déplacements, associés à des représentations, sont financés par l’État par l’intermédiaire de Culture Ireland.  • Enrichissement des ressources en ligne de la NPU sur le site www.pipers.ie. Les supports consultables incluent plus de 11 000 pages de textes sur l’uilleann piping, 3 592 fichiers audio et vidéo, des tutoriels, des cours sur différents aspects de la musique, de la danse et des chants traditionnels irlandais et des informations techniques sur la fabrication des cornemuses, 3 570 partitions interactives des mélodies de référence remontant au début du XVIIIe siècle et 3 427 photos de cornemuses et musiciens et dessins techniques. Ce fonds sera enrichi tous les ans de plus de 150 films, 12 cours, plus de 500 partitions, 12 tutoriels et des photos supplémentaires. Ces informations sont disponibles à l’échelle mondiale. Cette action est soutenue par l’État par l’intermédiaire de l’Irish Arts Council.  • Programme de diffusion de textes et d’enregistrements audiovisuels de la NPU. Vingt-sept interprètes exceptionnels d’uilleann pipe ont été enregistrés sur neuf DVD intitulés « PipersChoice » (le choix des musiciens). La collection sera enrichie en 2016 avec trois nouveaux musiciens. D’autres numéros sont prévus. Des musiciens particulièrement réputés ont été sollicités pour jouer leur musique et en discuter. C’est une bonne introduction pour les novices. Ce programme de diffusion inclut également des CD de la collection « Master Pipers » et des collections de partitions. Soutenu par l’État par l’intermédiaire de l’Irish Arts Council, ce programme de publications doit favoriser la diversité des styles et des approches d’uilleann piping.  • Poursuite de la Scoil Samhraidh Willie Clancy (école d’été Willie Clancy) et des autres écoles et rassemblements estivaux, avec l’appui de l’Irish Arts Council, pour proposer des stages intensifs d’une semaine d’uilleann piping à quelque 200 participants par an. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Le Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht (ministère des arts, du patrimoine et du gaeltacht), par l’intermédiaire de l’An Comhairle Éalaoin/Irish Arts Council, soutiendra la NPU, la Scoil Samhraidh Willie Clancy, l’Irish Traditional Music Archive, Comhaltas Ceoltóirí Éireann, et beaucoup d’autres organismes, qui continueront, par ailleurs, à être soutenus par les collectivités locales et par le ministère de l’éducation dans le cadre du système éducatif national.  Ces organismes et activités sont le fait d’activistes. Les décisions artistiques, pédagogiques et de recherches sont prises par les praticiens de l’uilleann piping ou de la musique irlandaise en général, ou des individus qui connaissent parfaitement ce sujet. Reconnaissant le caractère vernaculaire, non institutionnel des arts traditionnels irlandais et de l’uilleann piping, l’État propose un soutien indépendant, égal pour tous les arts, de manière à éviter toute orientation politique ou un soutien déterminé par l’agenda politique. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les activités recensées au point 3.b.i. ont été définies par l’organisation la plus importante et la plus représentative de l’uilleann piping, avec la participation de ses membres, suivant des cycles de cinq ans. Les membres sont consultés au moyen d’enquêtes pour obtenir (a) l’opinion de la communauté sur la direction et la qualité des programmes de promotion de l’uilleann piping par la NPU et (b) des contributions pour la stratégie quinquennale suivante, avec une vision et une mission clairement définies.  Les autres organismes importants, impliqués dans l’uilleann piping, gèrent des programmes complémentaires et, parfois, coordonnés avec ceux de la NPU. Les mesures de sauvegarde de la NPU, des autres groupes et individus ont été élaborées et améliorées au fil du temps.  L’uilleann piping et la musique irlandaise en général ne font aucune différence entre les genres. Autrefois, les musiciens étaient plus souvent des hommes lors des représentations publiques mais les stéréotypes de genres tendent à diminuer et cela conduit à davantage de parité. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Na Píobairí Uilleann | | Nom et titre de la personne à contacter : | Gay McKeon, CEO | | Adresse : | 15 Henrietta Street, Dublin 1, Ireland | | Numéro de téléphone : | 00 353 (0)1 8730093 | | Adresse électronique : | info@pipers.ie | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| Accrédité en 2014, le Comité scientifique national irlandais de l’ICOMOS sur le patrimoine culturel immatériel s’est donné pour mission de faire inscrire l’uilleann piping sur la Liste représentative de l’UNESCO.  Il a reconnu que la Na PíobairíUilleann (société des joueurs d’uilleann pipe – NPU) était la mieux placée pour rassembler la communauté de musiciens et coordonner les apports des autres groupes et individus. La NPU est une organisation gérée par des joueurs d’uilleann pipes pour les musiciens. Son comité d’administration et son personnel sont constitués de musiciens, qui sont tous des joueurs de cornemuse irlandaise à une exception près, ses adhérents sont presque tous des joueurs de cornemuse mais ses services sont proposés à tous.  Organisme bien établi, soutenu par l’État, regroupant des adhérents du monde entier, la NPU est en mesure de consulter le plus grand nombre possible de musiciens et d’obtenir soutien et coopération. La NPU a vivement salué la décision du gouvernement irlandais de ratifier la Convention sur le PCI et a largement participé à la préparation du dossier de candidature.  À travers son réseau de membres et de contacts, la NPU a pu obtenir le soutien et l’assistance de joueurs d’uilleann pipe et de groupes de musiciens organisés. Elle a notamment sollicité leur participation sur son site internet, dans le numéro de janvier (Vol 12, no. 1) du magazine « An Píobaire » et dans un mail envoyé à l’ensemble de ses membres.  Depuis les années 1960 et les premières mesures de sauvegarde de l’uilleann piping, la communauté a adopté une approche commune impliquant : la protection et la diffusion de la mémoire de la pratique ; l’enseignement à tous les niveaux et dans toutes les localités ; l’étude scientifique des instruments classiques ; l’étude des méthodes de fabrication ; la publication d’enregistrements anciens et modernes ; l’exploitation de la technologie et des supports modernes ; l’interprétation et la transmission.  Ces actions ne sont pas que des propositions. Certaines ou l’ensemble d’entre elles sont déjà appliquées par des groupes organisés de la communauté de joueurs d’uilleannpipe.  Les réponses reçues par la NPU ont été incluses dans le présent dossier ainsi que les témoignages de soutien sous forme écrite.  Aucun aspect de l’uilleann piping n’est déterminé par le genre. Tous les membres, indépendamment de leur genre, ont été invités à participer à la présente candidature. Tous les groupes sollicités sont ouverts à tous, sans discrimination. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Toutes les expressions de soutien ont été obtenues suite à un appel présentant des informations détaillées sur l’UNESCO et le patrimoine culturel immatériel.  Groupe / individu Genre  Armagh Pipers Club (Brian Vallely) Homme Lettre jointe  BelfastTrad (Tom Clarke) Homme Lettre jointe  Dr Caoimhín Mac Aoidh Homme Lettre jointe  Cilian Ó Briain (fabricant de cornemuses) Homme Lettre jointe  Conor Quinn Homme Lettre jointe  Cork Pipers Club (Veronica Scanlan) Femme Lettre jointe  Cumann Piobaireachta Tharlaigh Mhic Shuibhne (Anna Ní Mhaonaigh) Femme Lettre jointe  Design and Crafts Council Ireland (Mary Whelan) Femme Lettre jointe  Drimnagh Castle School (John Devilly) Homme Lettre jointe  Deutsche Uilleann Pipes Gesellschaft (Jens Kommnick) Homme Lettre jointe  East CoastPipers (Bradford Hurley) Homme Lettre jointe  Eliot Grasso, joueur de cornemuse Homme Lettre jointe  National Folklore Collection (Bairbre Ní Fhloinn) Femme Lettre jointe  Geoffrey Wooff, fabricant de cornemuses. Homme Lettre jointe  Glens of Antrim Pipers (Peter Lyons) Homme Lettre jointe  Helena Rowsome (fille du mécène de la NPU Leo Rowsome) Femme Lettre jointe  Irish Traditional Music Archive (Grace Toland) Femme Lettre jointe  James F. Smith, joueur de cornemuse Homme Lettre jointe  Kevin Rowsome, joueur de cornemuse Homme Lettre jointe  Saint Louis Tionól (Mike Mullins) Homme Lettre jointe  Na Píobairí Uilleann (Gay McKeon) Homme Lettre jointe  Peter Lyons, joueur de cornemuse Homme Lettre jointe  Salt Lake Piping Club (Mark Stevenson) Homme Lettre jointe  Scoil Samhraidh Willie Clancy (Harry Hughes) Homme Lettre jointe  Studienhaus für Keltische Sprachenund Kulturen (Lorcán Mac Cumhaill) Homme Lettre jointe  Synergi sEducation (John Donohoe) Homme Lettre jointe  Therese Bann, joueuse de cornemuse Femme Lettre jointe  Wilbert Garvin, joueur de cornemuse Homme Lettre jointe  World Fiddle Day (Catherine McKee) Femme Lettre jointe |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| L’accès à l’uilleann piping n’est restreint par aucune pratique coutumière. Il n’existe pas de secrets professionnels ni de droits de propriété intellectuelle des artisans de l’uilleann piping. Les fabricants de cornemuses qui ont été consultés par la Na PíobairíUilleann pour partager leur expertise ont volontiers répondu. Ils ont permis à la NPU de filmer et documenter leurs méthodes de fabrication et de diffuser les enregistrements sur le site internet de la NPU www.pipers.ie et l’application mobile gratuite Pipe Craft. Cillian Ó Briain (Irlande), Geoff Wooff (France), David Quinn (États-Unis) et Andreas Rogge (Allemagne) sont les fabricants qui ont participé à l’opération. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| Na Píobairí Uilleann  Gay McKeon  15 Henrietta Street, Dublin 1, Ireland  +353 (0)1 8730093  info@pipers.ie  The Armagh Pipers Club  Brian Vallely  Áras na Píobairí , 43 Scotch St, Armagh BT61 7DF, Northern Ireland  +44 28 3752 8188  info@armaghpipers.org  The Irish Traditional Music Archive  Dr. Grace Toland  73 Merrion Square, Dublin 2, Ireland  +353 (0)1 661 9699  gtoland@itma.ie  Scoil Samhraidh Willie Clancy / The Willie Clancy Summer School  Harry Hughes  Miltown Malbay, Co. Clare, Ireland  +353 (0)65 708 4281  angleann@oceanfree.net  The Seán Reid Society  Ken McLeod  50 Rowantree Road, Quilly, Dromore, Co. Down BT25 1NN, Northern Ireland  +44 (0) 28 9269 3141  mail@ken46.plus.com  Cumann na bPíobairí Uilleann  Mary Walsh  Comhaltas Ceoltóirí Éireann, 32 Belgrave Square S, Co. Dublin, Ireland  +353 1 298 8730  pipersclub@comhaltas.net  The National Folklore Collection  Dr. Bairbre Ní Fhloinn  John Henry Newman Bldg, Stillorgan Rd, Belfield, Co. Dublin, Ireland  +353 (0)1 716 8216  Bairbre.nifhloinn@ucd.ie  Saint Louis Tionól  Mike Mullins  297 Wolfrum Road, St. Charles, MO 63304, USA  +1 636 926 9192  mmullins@tionol.org  Cork Pipers Club  Veronica Scanlan  Redclyff, 34 Westgate Park, Bishopstown, Cork, Ireland  +353 (0)21 454 5725 / john.mitchell.pipes@gmail.com  Deutsche Uilleann Pipes Gesellschaft e. V.  c/o Barbara Coerdt  Lutherstraße 63, 30171 Hannover, Germany  +49 511 283 49 60  vorstand@dupg.de  Salt Lake Piping Club  Mark A. Stevenson  info@uilleann.org  Glens of Antrim Pipers  Peter Lyons,  4 Knockdene, Bangor, Co. Down. Northern Ireland  00 44 289 1453099  gaffer.lyons@btinternet.com  Cumann na bPiobairi  Tom Creegan  P. O. Box 31183, Seattle, WA 98103-1183, USA  +1 206 784-8268  tomcreegan@lycos.com  Great Northern Irish Pipers Club  Tom Klein  St Paul, Minnesota, USA  irishpipertom@gmail.com  Le club des cornemuseurs irlandais du Québec  Jamie Kerr  jamie.kerr@videotron.ca  London Uilleann Pipers Club  John Devine  41 Durrants Lane, Berkhamsted, Hertfordshire, HP4 3PL, UK  +44 01442 872835  johnjdevine@hotmail.com  North Western Uilleann Pipers  enquiries@nwup.org  San Francisco Pipers Club  Bob Wilson  414 Spruce Lane, Palo Alto CA 94306,  +1 650-862-4093  bob.wilson@acm.org  Southern California Pipers Club  Michael O’Donovan  4138 Fulton Ave., Sherman Oaks, CA91423, USA  +1 818-789-8500  ohdee@mindspring.com  Uilleann Pipers Club Schaffhausen  Johannes Schiefner  Schaffhausen  jschiefner@web.de  Ulster Folk & Transport Museum  Robbie Hannan  Cultra, Holywood, BT18 0EU, Northern Ireland  +44 (0) 28 9042 8428  uftm.info@nmni.com  Irish World Academy of Music and Dance  Dr Sandra Joyce  University of Limerick, Limerick, Ireland  +353-61-202065  sandra.joyce@ul.ie  Oidhreact an Chláir  Maureen Kilduff  Oidhreact an Chláir, Miltown Malbay, Co. Clare  Tionól Tommy Kearney  John Tuohy  john.tuohy@yahoo.ie  North Atlantic Tionól  northatlanticpipers@gmail.com |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».   1. Indiquez ci-dessous :  * quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars), * sa référence, * l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, * le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour, * comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention), * comment l’inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).  1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*   L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l’élément dans un inventaire en cours.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’uilleann piping a été inscrit à l’inventaire national temporaire du patrimoine culturel immatériel le 22 février 2016, référence NIICH-001. Cet inventaire est tenu par le Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht. Conformément à l’article 12, l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel est mis à jour avec l’inscription de nouveaux éléments suite à l’intérêt manifesté par les organismes culturels. Un Groupe consultatif, constitué de représentants du Heritage Council, de l’Arts Council, du BuiltHeritage et de l’Arts Division, étudie l’inscription d’éléments sur l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Il supervise la mise en œuvre de la Convention en Irlande et recommande au ministre l’inscription d’éléments à l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel. |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| Breathnach, B. (1963). Ceol Rince na hÉireann, Vol. 1. Dublin: Oifig An tSoláthair  Breathnach, B. (1976). Ceol Rince na hÉireann, Vol. 2. Dublin: Oifig An tSoláthair  Breathnach, B. (1995). Ceol Rince na hÉireann, Vol. 3. Dublin: Oifig An tSoláthair  Breathnach, B. (1971). Folk Music & Dances of Ireland. Dublin: Talbot Press  Breathnach, B. (1996). The man and his music: An anthology of the writings of Breandán Breathnach. Dublin: Na Píobairí Uilleann.  Brooks, Dennis (1998). Irish Union Pipes, A Workbook. Seattle: Irish Pipers Club  Clarke, H. J. (1988). The new approach to uilleann piping: The new uilleann pipe tutor with accompanying cassette tape. Galway, Ireland: St. Martin’s Publications.  Colclough, (1820). New and Complete Instructions for the Union Pipes. London  Crowley, Tadhg, (1936). How to play the Irish Uillean Pipes. Cork: T. Crowley  Donnelly, S. (2001). The Early History of Piping in Ireland. Dublin: Na Píobairí Uilleann  Ennis, S., (1986). The Master’s Touch: a Tutor for the Uilleann Pipes. Dublin: Na Píobairí Uilleann  Geoghegan, (1743). Geoghegan’s Compleat Tutor for the Pastoral or New Bagpipe. London  Hegarty, D., & Píobairí Uilleann. (1983). Reedmaking made easy (2nd ed.). Dublin: Na Píobairí Uilleann.  Kannmacher, Thomas (1999). The Uilleann Pipes- The Instrument, the Music and Playing Technique. Grafschaft: Thomas Kannmacher  Mitchell, P. (1976). The Dance music of Willie Clancy. Dublin: published for Na Píobairí Uilleann by Mercier Press.  Mitchell, P., and Small, J. (1986). The Piping of Patsy Touhey. Dublin: Na Píobairí Uilleann  Mitchell, P. (2007). The Dance Music of Seamus Ennis. Dublin: Na Píobairí Uilleann  Moylan, T. (1981). Ceol an Phíobaire. Dublin: Foras na bPíobairí Uilleann.  Na Píobairí Uilleann. (1969 - ). An Píobaire. Dublin: Píobairí Uilleann.  O’Farrell, Patrick (1804). O’Farrell’s Collection of National Irish Music for the Union Pipes. London  O’Farrell, Patrick (1805/10). Pocket Companion for the Irish or Union Pipes. London  Rowsome, Leo, (1936) Leo Rowsome’s Tutor for the Uileann Pipes, Dublin: Walton’s  Seán Reid Society. (1999 - ). The Séan Reid Society Journal. Dublin: Sean Reid Society.  Spillane, Davy, (2011). The Davy Spillane Uilleann Pipe Tutor. Dublin: Walton’s  Pipers Choice, Vols. 1-9 (DVD), (2008-2015), Dublin: Na Píobairí Uilleann  A New Dawn (CD), (1999), Dublin: Na Píobairí Uilleann  The Rolling Wave (CD), (2012). Dublin: Na Píobairí Uilleann  PipeUp (DVD), (2011). Dublin: Na Píobairí Uilleann  The Pipering of Willie Clancy - Volume one (CD, 1980). Dublin: Claddagh Records  The Pipering of Willie Clancy - Volume two (CD, 1983). Dublin: Claddagh Records  Séamus Ennis - The Return from Fingal (CD, 1997), Dublin: RTÉ  Séamus Ennis - Ceol, Scéalta agus Amhráin (LP, 1961). Dublin: Gael Linn  Leo Rowsome, King of the Pipers (LP, 1960). Dublin: Claddagh Records |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Feargal Ó Coigligh | | Titre : | Assistant Secretary at the Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht | | Date : | 15 septembre 2016 (version révisée) | | Signature : | <signé> | |